

## LES RÉFORMES BLANQUER CONTRE LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES UN CAS D'ÉCOLE : LE THÉÂTRE AU LYCÉE

L'enseignement du théâtre au lycée comme **discipline**, option de spécialité (ancienne filière L) et option facultative confondues, existe depuis plusieurs décennies dans ce pays. Il a permis à des milliers d'élèves d'avoir accès à cet art, sur un plan théorique, mais aussi sur un plan pratique avec le concours de professionnels qualifiés, reconnus et rémunérés en conséquence, acteurs ou metteurs en scène en activité. Il a permis à des milliers d'élèves d'acquérir une formation très complète débouchant sur un baccalauréat national.

Or la réforme du lycée a généré, pour cette matière, une nouvelle « Charte », signée conjointement par les Recteurs d'Ile-de-France et le directeur de la DRAC (Ministère de la Culture), « Charte » qui, sous couvert de « favoriser la réussite de tous les élèves », réduit, dans les faits, le droit pour eux à un tel enseignement. Nous avons été saisis par nos collègues de théâtre, unanimes pour dénoncer par un courrier à ses initiateurs, à travers cette Charte, une mise à mort du théâtre au lycée.

Les explorations de secondes qui servaient de « viviers » aux futurs spécialistes ? Disparues du tronc commun du fait de la réforme, réservant au seul enseignement optionnel l'initiation au théâtre, sans qu'aucun transfert de financements ne vienne contrebalancer la perte pour ce niveau. A noter : cette option se trouve en concurrence avec toutes les autres options, chaque élève n'ayant désormais la possibilité que d'un seul choix ! Du coup, la Charte prévoit l'ouverture d'un seul groupe à ce niveau, alors même, comme au lycée Jean-Jaurès de Montreuil, que les candidats sont traditionnellement très nombreux à vouloir découvrir ce nouvel enseignement avant de décider s'ils en feront une spécialité.

**Nous n'en voulons pas !**

**Avec les collègues de théâtre et les professionnels nous disons : Retrait de la Charte ! Abondement des DHG et financement des intervenants selon les besoins !**

**Avec tous les professeurs de collèges, singulièrement ceux d'arts plastiques, d'éducation musicale et d'EPS, nous disons : Retrait des 2S2C !**

**Tous ensemble, nous disons : Assez de désordre ! Assez de déréglementation ! Assez d'austérité sur le dos de nos enseignements et de nos élèves ! Abandon du Lycée Blanquer ! Abandon du bac Blanquer !**

**Le financement des intervenants extérieurs, indispensables à cet enseignement ?** Assuré par le Rectorat mais aussi de façon importante par la DRAC, il subirait une baisse sans précédent : 8 700 euros pour l'ensemble du cycle, au lieu de 15 000 euros actuels ! L'enveloppe étant globale, les collègues seraient laissés *libres du choix*, entre diminuer le volume horaire des interventions artistiques tout au long de l'année pour toutes les classes, ou les réserver à telle ou telle classe pour maintenir une formation artistique de qualité, tout cela en contradiction avec les programmes nationaux fondés sur la présence des artistes aux côtés des enseignants dans une rencontre avec les élèves débouchant sur une transmission directe !

**L'ouverture des classes** serait elle-même soumise à des exigences de seuil, injustes dans leur principe, contestables, pour la rentrée 2020, dans leur application, nos élèves éloignés de l'Ecole pendant un trimestre ayant *besoin* de classes à effectifs réduits, et impossibles, en l'occurrence, à satisfaire, les collègues de théâtre n'ayant eu la faculté ni de lancer des invitations aux spectacles-restitutions de fin d'année scolaire, ni de présenter leur discipline aux futurs lycéens ! C'est ainsi par exemple que l'existence même de l'enseignement de spécialité est directement menacé de fermeture au lycée Romain-Rolland d'Ivry-sur-Seine !

**C'est le même mépris en acte** que nous lisons dans la volonté du ministère de pérenniser le dispositif 2S2C dans lequel les disciplines artistiques et sportives relèvent de « l'occupational » plus que de l'enseignement et devraient prises en charge *sur le temps scolaire* par des animateurs recrutés sur place plutôt que par des professeurs avec un statut national !